

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PERPÉTUE
M.R.C NICOLE-YAMASKA

Chers citoyens, chères citoyennes,

La municipalité vous informe que durant la période du 13 au 27 octobre, vous êtes invités à transmettre par courriel une photo de la lecture de votre compteur d'eau, en y inscrivant également votre nom et votre adresse civique, à l'adresse suivante :

comptabilite@ste-perpetue.qc.ca

Pour les personnes qui n'auront pas fait parvenir l'information demandée, la municipalité sollicitera votre autorisation afin qu'un employé municipal se présente à votre domicile pour relever la lecture de votre compteur d'eau.

Comme par le passé, la prise des lectures de compteurs d'eau est obligatoire. En l'absence de données, la municipalité procédera à une estimation basée sur la moyenne de consommation des trois (3) dernières années, majorée de 10 %.

Le présent avis concerne uniquement les résidences desservies par le réseau municipal d'aqueduc.

Merci de votre collaboration.



GUY DUPUIS
DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRESORIER